

**MAIRIE DE LA TOUR-EN-JAREZ (LOIRE)**  
**COMPTE RENDU DE LA SEANCE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL 15 juillet 2024**

**PRESENTS** : M. BASSON, Mme PER, Mme HÉRITIER, M. PODEVIN, Mme PEYRAGROSSE, M. MEYER, Mme VILLEMAGNE, Mme MARTIN, M. PERBET, Mr LAGUET

**ABSENTS EXCUSES** : Mme MOUNIER (pouvoir à Mme PER) Mme STORI (pouvoir à Mme HÉRITIER) Mr ALIRAND (pouvoir à Mme VILLEMAGNE) Mr TARDY (pouvoir à Mr PODEVIN) Mme CHABAUD (pouvoir à Mme PEYRAGROSSE)

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme PEYRAGROSSE

**1- LECTURE ET SIGNATURE DU PV DE LA DERNIERE REUNION**

**2- APPROBATION MARCHE REPAS RESTAURANT SCOLAIRE**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un appel d'offres a été lancé pour la fourniture et la livraison des repas à la cantine scolaire à partir de la rentrée de septembre 2024.

L'appel d'offres a été publié sur la plateforme « marchés publics » du conseil général de la Loire le 07 juin 2024.

La date limite de remise a été fixée au 28 juin 2024 à 12h00

Le 29 juin 2024 la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie pour examiner les offres parvenues en mairie à savoir :

- EA Cuisine Centrale 3S ADAPEI
- API Restauration
- Elior Restauration France / SORESET
- L'Atelier du Cuisinier
- 

Le règlement de l'appel d'offre prévoyait les critères suivants :

- Prix des prestations : 50%
- Valeur technique : 50% dont 4 points pour la qualité de l'offre, 4 points pour la qualité des prestations et denrées alimentaires et 2 points pour le mode opératoire proposé et les moyens mis en œuvre.

Il ressort que la Commission d'Appel d'Offre a validé le choix de l'atelier du Cuisinier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve le marché à intervenir avec l'Atelier du Cuisinier à partir du 02 septembre 2024 pour une durée de 3 ans
- Autorise Monsieur le maire à signer ledit marché.

**Vote**

Pour : 15

Contre : /

Abstention : /

**3- DECISION MODIFICATIVE N°1**

| <b><u>DESIGNATION</u></b>                         | <b><u>Diminution sur crédits ouverts</u></b> | <b><u>Augmentation sur crédits ouverts</u></b> |
|---|--|--|
| D 2132 : Constructions bâtiments privés           | 3 000.00 €                                   |  |
| <b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>   | <b>3 000.00 €</b>                            |  |
| D 165 : Dépôts et cautionnement                   |  | 3 000.00 €                                     |
| <b>TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées</b> |  | <b>3 000.00 €</b>                              |
| D 673 : Titres annulés                            |  | 1 500.00€                                      |
| <b>TOTAL D 67 : Charges Spécifiques</b>           |  | <b>1 500.00€</b>                               |
| D 66112 : Intérêts-Rattachement des ICNE          | 1 500.00 €                                   |  |
| <b>TOTAL D 66 : Charges financières</b>           | <b>1 500.00 €</b>                            |  |

### **Vote**

Pour : 15

Contre : /

Abstention : /

### **4- ANNULE ET REMPLACE LA PRECEDENTE (04-01-2024)**

#### **JURES D'ASSISES 2025 : ETABLISSEMENT DE LA LISTE PREPARATOIRE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, suivant l'arrêté préfectoral du 09 janvier 2024,

**Vu** les articles 255 et suivants du code de procédure pénale,

**Vu** le décret n° 2023-1256 du 26 décembre 2023 authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'outre-mer de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion, et des collectivités de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre et Miquelon,

**VU** les instructions ministérielles en date du 19 février 1979 et du 24 mars 1983,

**Vu** les chiffres des populations légales millésimées 2021 des communes du département de la Loire arrêtés par l'INSEE et applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2024,

Il convient de procéder au tirage au sort de 3 jurés d'assises pour l'année 2025 à partir de la liste électorale de la commune :

- Mme FERRET épouse TARDY Mireille
- Mr DAUREL Pascal
- Mme ARANDA épouse HAUDIDIER Florence

### **Vote**

Pour : 15

Contre : /

Abstention : /

### **DIVERS :**

- L'enquête publique pour la révision du PLU est prévue du 09/09 au 10 octobre 2024
- Le chauffage et la climatisation de la mairie sont fonctionnels, l'installation de la VMC double flux est prévue en septembre.
- Les travaux d'installation des panneaux photovoltaïques débuteront à partir du 22 juillet 2024
- Les travaux d'étanchéité+ Goudron devant l'Espace Pialat seront assurés par l'entreprise PERBET
- Le lave-vaisselle a été installé à l'Espace Victor PIALAT par la Société PROMATOKAZ
- La clôture du terrain de basket a été installée par la société LAGUET PAYSAGE
- Depuis plusieurs semaines, nous avons de grosses difficultés d'envoi et de réception de mails, après l'intervention de notre gestionnaire informatique il en ressort de changer l'ordinateur du bureau de Monsieur le Maire et créer une nouvelle adresse mail qui est fonctionnelle à ce jour :  
[contact@la-tour-en-jarez.fr](mailto:contact@la-tour-en-jarez.fr)  
Merci de ne plus écrire à : [mairie-tour-en-jarez@wanadoo.fr](mailto:mairie-tour-en-jarez@wanadoo.fr)
- Notre appartement prévu à la location d'urgence est entièrement meublé. Merci aux donateurs !  
Une convention de location est signée avec SOS VIOLENCES CONJUGALES 42
- Quelques dates à retenir :
  - Journée téléthon : 21 septembre au pôle sportif
  - Caisses à savon : 06 octobre
  - Rhino Jazz : 12 octobre à l'église.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H30.

**Nous vous souhaitons un bel été.**

